

Mobilisation PETITE ENFANCE

Retour sur l'Audience du 1^{er} septembre

Suites à l'appel à la mobilisation du 1^{er} septembre, l'intersyndicale a été reçue par la direction en audience préliminaire le jeudi 28 aout puis une seconde fois le lundi 1^{er} septembre. Concernant les 3 sujets du préavis, les éléments suivants nous ont été apportés :

1. Le maintien du gel des places d'attribution

Les professionnel.les sont mis en difficulté quand le ratio n'est pas respecté tout au long de la journée. Une des mesures qui nous semble essentielle est celle du gel des places, tant que les recrutements ne seront pas à la hauteur des besoins d'admissions.

La direction a confirmé ce maintien du gel, comme cela est régulièrement pratiqué dans les structures, en raison du manque de personnel, la décision finale relevant des maires d'arrondissement.

Les responsables d'EAPE ont été encouragées à augmenter le nombre d'enfants accueillis à mesure des embauches, cependant les organisations syndicales ont insisté sur la nécessité d'une répartition équitable tout au long de l'année.

2. La mobilité « au fil de l'eau »

Nous avons souhaité revenir sur l'arrêt de ce dispositif qui pénalise des personnes qui ont pris un poste jusqu'au 1er semestre 2025, ne se sentent pas à l'aise, voire sont en souffrance dans la structure et ne pourront pas changer d'établissement avant septembre 2026.

Malgré un vote défavorable des 7 organisations syndicales représentatives à la DFPE au dernier CST, l'arrêt de la mobilité, présentée comme une demande des responsables, a été actée.

Le directeur a confirmé l'intention de maintenir la mobilité une fois par an, en septembre.

Il a cependant indiqué :

- qu'il prenait note de la proposition de l'intersyndicale d'organiser la mobilité deux fois par an (en septembre et janvier).
- qu'un accompagnement est toujours prévu pour les collègues rencontrant des difficultés, afin de faciliter leur changement de structure si nécessaire. Les premiers retours de terrain montrent déjà qu'il n'en est rien et que le sujet n'est pas clos.

3. Le protocole en cas de fermeture d'établissement

A plusieurs reprises, nous avons alerté la direction sur les modalités de fermeture d'établissements, pour des problématiques bâtiementaires ou de personnel (CC des Rigoles/CC Dr Gley / CC Valette pour les plus récentes).

Selon les équipes de Caspe, les fermetures se font parfois sans concertation des équipes, dans des conditions brutales, peu respectueuses des droits des agent.es (choix de mobilité notamment...)

La direction s'est déclarée favorable à la mise en place d'un protocole de fermeture des établissements sans être en mesure de préciser dans quel délai.

Au vu du nombre important de structures fermées à ce jour (31), le sujet n'est pas clos non plus.

Ce point impactant fortement les conditions de travail, nous y serons très attentives et nous aurons l'occasion de revenir vers vous.

Restons mobilisé.es

La CFTC à vos côtés

